



Ouverture 2 Pel pour un mineur

Par **lalou2009**, le **27/02/2018** à **21:21**

Bonjour

La banque vient de me prévenir que mon fils mineur avait 2 Pel et que cela était interdit. Divorcée du papa, sans aucune communication, nous avons ouverts à 15 jours d'intervalle donc 2 Pel au nom de notre fils.

Mon conseiller me déclare que le plus récent doit être fermé.

Seulement il s'avère qu'il y a sur ce compte + 30000 euros et que sur celui ouvert par le père seulement 150 euros.

Est-ce qu'il y a un texte qui précise que le compte devant être clôturé est bien le plus récent?

Merci pour votre aide

Lilou

Par **Visiteur**, le **28/02/2018** à **00:14**

Bsr

Il est en effet de règle de fermer le plan "de trop" soit le second ouvert, mais pourquoi pas reverser les fonds sur l'autre ?

Par **morobar**, le **28/02/2018** à **08:18**

Vraisemblablement pour des problèmes d'accès aux fonds.

Pourquoi ne pas transformer le PEL en CEL.

Vu le rapport en terme de taux, vous ne verrez pas l'écart de revenus